



CLASSE de LANGAGE

Déficiences langagières sévères (code 34)

L'élève présente une déficience langagière lorsque son fonctionnement, évalué par une équipe multidisciplinaire, à l'aide de techniques d'observation systématique et d'exams appropriés, permet de conclure à une dysphasie sévère. L'élève référé en classe de langage doit présenter un retard significatif et l'analyse de ses besoins indique que cet élève ne peut être scolarisé en classe régulière même avec du soutien en orthophonie ou en orthopédagogie. Les avantages pour cet élève de fréquenter une classe de langage sont supérieurs à la perte d'appartenance à son école de quartier.

Documents à fournir au dossier de l'élève

- Obligatoires :**
- ① Lettre d'information et d'acceptation de service (document 12)
 - ② Certificat de naissance
 - ③ Bulletins en cours (au moment de l'admission) et antérieurs
 - ④ Photocopie de la carte d'absences
 - ⑤ Synthèse des informations sur l'élève (document 11)
 - ⑥ Plan(s) d'intervention adapté(s)
 - ⑦ Contenu du dossier et de la recommandation du CREEHTSC
- Complémentaires :**
- ① Rapports de professionnels :
 - a) Psychoéducation
 - b) Audiologie
 - c) Neurologie
 - d) Pédopsychiatrie
 - e) Autres
 - ② Formulaire d'autorisation de transmission de dossier (document 14)
 - ③ Rapport d'évaluation pédagogique
 - ④ Rapport d'évaluation orthopédagogique

Remarques :
